

NOS ANGES ET LE SPORT

Il existe 2 fédérations sportives MULTISPORTS agréées en France correspondant aux différents types de handicaps :

- La Fédération Française du Sport Adapté (handicap mental et troubles psychiques, troubles de l'adaptation).
- La Fédération Française Handisport (handicap moteur, visuel et auditif).

La Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) a reçu délégation du Ministère des Sports pour **organiser, développer, coordonner et contrôler la pratique des activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap mental, intellectuel ou psychique.**

Pour parvenir à ces objectifs, la FFSA se propose

- d'offrir à toute personne handicapée mentale ou psychique, quels que soient ses désirs, ses capacités et ses besoins, la possibilité de vivre la passion du sport de son choix dans un environnement voué à son plaisir, sa performance, sa sécurité et à l'exercice de sa citoyenneté.
- Développer la pratique du sport adapté (licenciés, formateurs, disciplines, rencontres).
- Développer le soutien au sport adapté pour un accès aux pratiques physiques et sportives pour tous (familles, établissements, associations, élus, administrations, entreprises...).

La pratique du sport adapté dans la discipline de votre choix :

Avec plus de 50 disciplines et 1 800 rencontres organisées sur toute la France, la FFSA vous propose une offre sportive large et variée adaptée à chaque situation de handicap et à chaque motivation. Pratiquez la ou les disciplines de votre choix grâce à la licence unique FFSA. Découvrez le sport adapté en bénéficiant de l'offre "Pass sportif d'un jour"

Où pratiquer ?

Dans chaque département, il existe un Comité Départemental de Sport Adapté. Selon son organisation, il peut vous aider en mettant à votre disposition des salariés qui vous aideront à prendre contact soit avec des associations ou des clubs sportifs déjà existant ou si vous êtes une association, ils vous aideront à préparer les conventions pour pratiquer votre sport favori.

Chaque région est aussi dotée d'un Comité Régional de Sport Adapté qui peut être un relais si il n'y a pas de comité départemental.

Sport adapté ou loisir

En plus de toutes les disciplines pouvant se pratiquer en loisir, chacun peut, suivant son handicap, pratiquer les activités motrices, domaine propre à la FFSA. Ces activités physiques s'adressent à des personnes qui ne peuvent, de par leurs capacités intellectuelles, psychoaffectives, et physiques, entrer dans une pratique sportive compétitive.

... ou compétition

Championnat départemental, de France, d'Europe ou du Monde, chacun peut, suivant son niveau de performance, participer à l'un de ces championnats et devenir, dans certaines disciplines, un sportif de haut niveau (Jeux mondiaux pour les sportifs déficients intellectuels ou Jeux Paralympiques).

• LE SECTEUR NON COMPETITIF

- Les activités motrices

Le secteur des Activités Motrices est propre à la FFSA. Elles sont destinées aux personnes en situation de handicap mental sévère ou profond avec des limitations motrices souvent associées, pour qui la médiation au monde par les activités corporelles est essentielle mais le mode compétitif non significatif. Discipline emblématique de la FFSA, les activités motrices représentent un domaine important des pratiques fédérales tant en nombre de pratiquants que de journées proposées. Plus de 250 journées pour 17 000 participants sont organisées par les comités régionaux et départementaux.

- **Le sport loisir** : activité sportive pratiquée sans enjeu de compétition et pour le plaisir.

• LE SECTEUR COMPETITIF

- **Le sport de compétition** : la compétition en sport adapté est organisée, selon le niveau de capacité des sportifs, en 3 divisions :

Division 1 : les sportifs sont capables de pratiquer une discipline sportive dans des conditions réglementaires très proches de celles des fédérations délégataires

Division 2 : les sportifs sont capables de pratiquer une discipline sportive à condition que sa réglementation soit aménagée.

Division 3 : Les sportifs, malgré leur handicap plus important, sont capables de pratiquer une discipline sportive très adaptée, mais restant compétitive.

• LE SPORT SCOLAIRE ADAPTE

- **Le sport unifié** : pratiqué par des équipes formées de sportifs handicapés et de sportifs valides d'un niveau de performance sensiblement équivalent.

- **Le sport scolaire adapté** : propose des programmes de pratiques sportives spécifiques pour les jeunes en statut de droit à la scolarité, quelles que soient leurs capacités.

Sport Adapté Jeunes

Ce programme s'inscrit dans le secteur spécialisé comme la nécessaire continuité entre l'enseignement des activités sportives dispensées dans les établissements et les pratiques sportives sous formes associatives. Ce programme a pour ambition de répondre au projet individuel des jeunes en droit à la scolarité et participe à l'éducation par le sport en offrant une véritable culture sportive adaptée à l'âge et aux capacités de chacun. Pour l'Olympiade en cours, une évolution du programme est significative avec l'organisation des Championnats de France Jeune regroupant les 5 disciplines reconnues de Haut Niveau par notre Ministère de tutelle (Athlétisme, Basket Ball, Foot Ball, Tennis de table et Natation). Cette manifestation sera également l'occasion pour ceux qui le souhaitent de s'inscrire sur un programme d'activités découvertes de loisirs.

• LE SPORT ET LA SANTE MENTALE

Dans le cadre de sa délégation de service publique, la FFSA déploie des Activités Physiques et Sportives en faveur des personnes en situation de handicap psychique. Les objectifs sont : le sport santé, la réhabilitation psychosociale et la citoyenneté. Le comité directeur a créé une commission spécifique pour développer ce secteur, relayé dans les régions par des référents ou des commissions régionales. Rôle de la commission : Lieu de débats, propositions, concertation, mises en oeuvre d'actions

• ET DANS MA PRATIQUE AU QUOTIDIEN

Je suis engagé dans une petite association départementale qui s'est impliquée très rapidement lors de la création du Comité Départemental de Sport Adapts dans le département de la Haute Loire, il y a une dizaine d'année.

Nous avons déjà une activité sportive à caractère familial et ludique avec un créneau de 1 heure le samedi soir de 17h30 à 18h30 dans une petite piscine municipale du bassin du Puy en Velay. L'association se chargeait de négocier tous les ans le créneau horaire et de trouver et de rémunérer le maître-nageur chargé de surveiller cette activité.

Notre engagement dans le CDSA, nous a permis dans un premier temps de mettre en commun les moyens de gestion et de paiement du maître-nageur.

Cette piscine a été fermée pour une rénovation complète pendant plus de 3 ans et le CDSA nous a accompagné et donné une légitimité dans le champ du sport adapté auprès du club nautique local afin d'établir une convention pour le partage du petit bassin dans la grande piscine municipale et la mise à disposition moyennant rétribution d'un maître-nageur du club nautique et toujours sur le même créneau horaire.

Dans une autre commune éloignée de plus de 40km, nous avons aussi développé cette activité piscine, toujours avec l'aide du CDSA, de plus le CDSA a mis en place une activité de gym volontaire adaptée qui a intéressé les familles et un créneau en semaine a été mis à disposition.

Au niveau des demandes de subvention, nous avons l'agrément jeunesse et sport, et donc nous pouvons prétendre à des subventions du CNDS (centre national pour le développement du sport), dossiers que nous avons remplis pendant des années.

Depuis une réforme datant de 2010, le CNDS ne donne des subventions qu'à partir d'un certain montant assez conséquent. Le fait d'être regroupé au sein du CDSA nous a permis de pouvoir continuer à bénéficier de ces subventions car le CDSA centralise les demandes des associations adhérentes et effectue ensuite la redistribution selon des besoins et les utilisations.

Au total, le CDSA nous aide sur des activités de piscine à caractère familial, sur des activités gym volontaire et sur une activité équitation adaptée. L'avantage de l'adhésion FFSA réside dans le fait que la licence est multisports. Elle permet donc de participer simultanément aux 3 activités décrites ci-dessus avec la seule licence FFSA.

Pour participer, on peut au choix prendre un « pass sportif » pour une journée, une licence non compétiteur ou une licence compétiteur. Le coût va crescendo ET nécessite un certificat médical comme pour toute licence.

Les activités du CDSA s'adressent essentiellement et prioritairement aux associations sportives issues des établissements accueillant des personnes en situation de handicap. Ainsi des éducateurs sportifs du CDSA se rendent dans certains établissements ayant conventionné avec le CDSA pour des créneaux de 1h ou 1h30 d'activités physiques adaptées.

Ces salariés du CDSA participent aussi à l'organisation et à l'encadrement, en plus des éducateurs des établissements, de journées dans les établissements adhérents. L'objectif étant, au-delà de l'activité physique, de permettre des rencontres et des échanges aussi bien pour les résidents que pour les salariés. Ces journées ont lieu très majoritairement en semaine. En tant qu'association de familles, nous avons parfois un peu de mal à faire entendre que des activités doivent avoir lieu aussi les week-ends pour permettre des sorties familiales.

Ainsi le premier dimanche de mars, a lieu depuis 4 ans des activités de neige avec chien de traîneau pour les moins mobiles, activités de raquette ou de joëlette ski pour d'autres.

Des jeunes de l'IME accueillant notre fils ont pu être intégrés dans un club de foot local avec l'aide du CDSA, aussi bien pour la mise en forme de la convention que pour l'aide et le soutien effectif des éducateurs sportifs auprès du club de foot.

Ces quelques exemples vous montrent que les possibilités sont nombreuses, qu'il ne faut pas hésiter à se renseigner et à aller vers ce type de structure.